

MAIRIE DE MAZÈRES

CS 87073

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZÈRES

05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTÉ N°24/082 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Rue Saint Abdon

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de Monsieur DE QUATREBARBES demeurant 10 rue Martimor 09270 MAZERES en date du mardi 7 mai 2024 ;

CONSIDERANT que pour permettre **LA POSE D'UN ECHAFAUDAGE POUR RENOVATION DE FACADE 3 rue Saint Abdon 09270 MAZERES**, il est nécessaire de réglementer le stationnement **à compter du lundi 17 juin 2024** ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit :

- **Du 17 au 30 juin 2024 devant les 6 et 8 rue Saint Abdon**
- **Du 1^{er} au 15 juillet 2024 devant le 3 rue Saint Abdon**

(durée approximative des travaux 30 jours), comme précisé sur plan joint.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par Monsieur DE QUATREBARBES.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 7 mai 2024.

Le **Maire**
Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**

Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazerès@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°24/082

